

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2018.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil dix huit

Le quinze mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2018.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et M. Ortéga Frédéric.

Personne excusée :

Mme Juste Ginette donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Choix prêt pour la construction de la boulangerie.

Le conseil municipal étudie les 3 propositions de prêt d'un montant de 300 000 euros sur 7 ans à taux fixe.

Les coûts totaux des crédits proposés sont :

- Pour la caisse d'épargne : 8 300.30 € d'intérêts + 400 € frais soit 8 700.30 €
- Pour le crédit mutuel : 8 701.98 € d'intérêts + 300 € de frais soit 9 001.98 €
- Pour le crédit agricole : 8 857.24 € d'intérêts + 300 € frais soit 9 157.24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de retenir la proposition de la caisse d'épargne. Les fonds seront débloqués le 15 mai 2018, la première annuité sera le 15 janvier 2019, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 15 janvier 2025. Le montant des échéances annuelles est de 44 042.90 € et le taux d'intérêt est de 0.75% (taux de rendement 0.69%).

M. Pascal VIGUIE, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt.

Le remboursement du prêt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser les subventions suivantes :

article	bénéficiaires	montant
6574	Gribouille (Atelier de peinture), W181001775	150 €
6574	Unacita, n°ASS28713	100 €
6574	A.C.P.G.-C.A.T.M., Siret 775 068 836 00011	300 €
6574	Accueil du canton de Léré, n°018004163	100 €
6574	ADMR travailleuses familiales, siret : 310 370 432 00018, NAF:913E	250 €
6574	Coopérative scolaire primaire Léré, siret:38866041700022	300 €
6574	Les p'tits loups (parents d'élèves), siret 818 872 350 00017	150 €
6574	D.D.E.N. délégués départementaux éducation nationale siret 328 851 459 00018	50 €
6574	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher siret 8185758200017	100 €

6574	Intervenant correspondant social en gendarmerie	100 €
65733	fonds de solidarité (conseil départemental) siret 221 800 014 00013	700 €
60623	Restos du cœur (achat de produits alimentaires)	300 €
65738	Voyage scolaire péniche canal collège Tillier 4 élèves Sury 195 806 690 00010	200 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser :

- une subvention de 900 € au comité des Fêtes, Siret 775 068 836 00011, Mme Cadete Virginie ne participe pas au vote.
- une subvention de 500 € à la société de chasse A.P.C.S., n°0181002094, M. Dauron Alain ne participe pas au vote.
- une subvention de 220 € à la maison de Loire, Siret 401 253 398 00010, Mme Gibert Annie ne participe pas au vote.

Travaux de voirie 2018.

M. Vigié Pascal ne participe pas au vote.

Suite aux demandes de devis aux entreprises Decherf, Galliot et Robineau pour les travaux d'enrobés aux Malais, aux Fontenelles et rue des Graviers, Monsieur Borderieux informe le conseil municipal que la commission de voirie a décidé de retenir l'entreprise Galliot la mieux disante, pour un montant de 8 687 € H.T. L'entreprise Robineau pour un montant de 11 221.50 € H.T. et l'entreprise Decherf pour un montant de 12 540 € H.T. ne sont pas retenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, par 09 voix pour, de suivre l'avis de la commission de voirie et de retenir l'entreprise Galliot.

Amortissements - Budget 380.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2, Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire, Sur le rapport de M. Carla Jean Yves et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2018 :

	Fonctionnement dépenses			Investissements recettes	
6811	Dotations aux amortissements	2 395.51 €	2802	Frais documents d'urbanisme	0.01 €
			28041582	Travaux SDE 18	2 395.50 €
total		2 395.51 €	total		2 395.51 €

Restauration de registres.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'accepter les devis de « la reliure du limousin » pour un montant de 2 012.85 € H.T. pour la restauration des registres baptêmes, mariages, sépultures de 1752 à 1792.

Budget 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix pour, le budget 2018 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 514 682.00 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 320 270.36 euros.

Régie jetons de camping-car.

Suite à l'avis favorable du receveur municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'ajouter l'encaissement des jetons pour les camping-cars à la régie d'encaissement des nuitées à la halte nautique (délibération n°2011 035 du 17 mai 2011),

Il donne au maire délégation pour modifier cette régie.

Demande d'une association de chasse :

Suite à la réception d'un courrier de l'association de chasse « Le Perdreau » détaillant les parcelles communales qu'elle souhaite gérer, Monsieur le Maire informe avoir reçu les deux présidents des sociétés de chasse de l'APCS et du Perdreau ce matin. Il explique qu'à l'heure actuelle, la commune a un contrat de bail de chasse avec l'APCS courant jusqu'en janvier 2020. Si la commune souhaite le résilier, celle-ci doit envoyer une lettre en recommandé au moins six mois avant la date d'échéance. M. Dauron Alain ne participe ni au débat ni au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'attendre début 2019 pour statuer sur le droit de chasse sur les parcelles communales à compter de 2020.

Monsieur le Maire informe que des racines de saules ont abimé les canalisations d'eaux pluviales au croisement de la rue de l'Acachat et de la rue de Bretagne. Des travaux ont dû être réalisés en urgence car de l'eau commençait à entrer chez un riverain.

Monsieur Audin demande s'il est possible d'envisager l'enfouissement des réseaux route de Savigny, de la Miche à la sortie d'agglomération. Une étude sera demandée au SDE 18 pour en connaître le coût.

Monsieur le Maire informe que Mademoiselle Liouba Gentel est en stage à la médiathèque.

Mme Audebert est très contente que la médiathèque porte le nom de son mari.

De la toile géotextile et des morceaux d'ardoises vont être installés dans les parterres de la RD 751 par les agents techniques.

Les 4 taxes seront votées lors du prochain conseil municipal le mardi 10 avril à 19h.

Calendrier prévisionnel pour les travaux de la boulangerie :

Publication appel d'offres : le 26 ou 27 mars 2018.

Remise des offres pour le 24 avril 2018 à 12h et ouverture des plis à 14h.

Analyse par l'architecte : semaines 17, 18 et 19.

Conseil municipal pour retenir les entreprises : jeudi 17 mai 2018.

Signatures des marchés : semaine 22.

Préparation du chantier : semaines 23, 24, 25 et 26.

Début des travaux : semaine 27.

Durée prévue : 9 mois (mois de préparation compris)

Voici les différents lots :

01 - VRD

02 - Gros-œuvre.

03 - Charpente métallique.

04 - Bardage couverture.

05 - Etanchéité.

06 - Menuiseries extérieures.

07 - Plâtrerie- menuiseries intérieures.

08 - Cloisons isothermes.

- 09 - Electricité.
- 10 - Plomberie-sanitaires.
- 11 - Chauffage-ventilation-climatisation.
- 12 - Peinture-faïence.
- 13 - Carrelage
- 14 - Agencement.
- 15 - Signalétique.

M. Coplo dit qu'il faut commencer à préparer le repas et la sortie des aînés.

Mme Cadete informe que la prochaine réunion du syndicat intercommunal des transports scolaires aura lieu le 27 mars. Il faudrait que les transporteurs soient présents pour évoquer deux problèmes récents : pas de message aux parents concernant le non ramassage des enfants ainsi que l'absence d'un chauffeur au démarrage du ramassage à Claude Tillier.

M. Fleurier demande quand commenceront les travaux route de la Loire. Ils devraient être réalisés quand le niveau de la balance le permettra.

Madame Gibert informe que la journée de la Femme s'est très bien passée. Elle recherche un ingénieur son pour la fête de la musique.

M. Cantin informe que les fossés au Grand Bois Dieu sont pleins, Monsieur le Maire informera M. Leoment du centre de gestion des routes car il s'agit d'une route départementale.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire
Pascal VIGUIE

